

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour avr 1911 : *La docilité filiale envers le Pape.*

Le Pape est le remplaçant visible de Notre-Seigneur dans l'Église. De lui, avant tout autre, il est dit : « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise. » Il faut donc obéir au Pape. Et notre obéissance ne doit pas se contenter de nous faire nous soumettre au Pape chaque fois que la désobéissance nous rejeterait hors de l'Église et nous séparerait, par suite, de JÉSUS-CHRIST. Il faut encore qu'elle soit *affectueuse*, même lorsqu'elle nous impose le sacrifice d'idées ou de pratiques qui nous étaient très chères ; *confiante*, même lorsqu'elle nous paraîtrait peu sage ; *facile* et *prompte*, même lorsqu'elle ne fait que manifester un désir ; *surnaturelle*, car toute l'autorité du Pape vient de Dieu ; d'un mot, elle doit être *filiale*.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR AVRIL

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les ordres et les directions du Pape soient partout filialement suivis.

Résolution apostolique : Non seulement je ne me permettrai pas de critiquer les ordres ou les directions du Pape, mais je les suivrai et les ferai aimer de mon mieux.

Une précieuse indulgence

— o —

Le Souverain Pontife vient d'accorder, à la demande d'un prélat, une indulgence dont la richesse est extraordinaire, surtout mise en rapport avec la brièveté de la prière. La concession pontificale ayant été entérinée par la Congrégation des Indulgences le 16 juin 1906, elle est parfaitement authentique.